

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

Connaissances utiles

Les travaux de la campagne dédaignés par les hommes à vues étroites s'ennoblissent par les soins qu'y consacrent des hommes instruits et par l'habileté des hommes probes qui s'y appliquent. Partout dans notre pays des esprits pleins de zèle et désireux du bien de la généralité, encouragent les paisibles et productifs travaux de la campagne. C'est un bon pronostique.

Les enfants qui savent mieux leur catéchisme sont ordinairement ceux qui savent lire et qui fréquentent de bonnes écoles; dans un âge plus avancé ils pourront lire d'autres ouvrages religieux; on sait que ces lectures influeront sur leurs mœurs. Ils seront portés à faire connaître aux autres ce qu'ils ont lu, et les principes qui les guident. Ils seront bons, et rendront les autres bons.

Bien souvent et partout on préfère l'étable à tout autre bois pour chauffage. Pourquoi donc le cultivateur est-il si empressé à détruire un bois qui chaque année peut lui être profitable? Il n'est pas éloigné le temps où il faudra planter des érables pour remplacer celles qu'on abat aujourd'hui impitoyablement.

Le sel donné aux vaches ôte au lait le mauvais goût qu'il contracte lorsqu'elles se nourrissent de mauvaises herbes.

Dans plusieurs maisons, à la campagne, on conserve la viande fraîche en la laissant tremper dans un vase rempli de lait caillé. Il suffit que le lait dépasse la hauteur de la viande. Quand on l'en retire on la lave dans l'eau fraîche.

Le sang des animaux qu'on tue, bœufs, moutons, etc., est ordinairement perdu. Cependant, si on le délayait dans une certaine portion d'eau froide et si on le versait ensuite sur les racines de nos arbres fruitiers, on leur donnerait là un excellent engrais.

Celui qui travaille sur un pavé froid et qui veut préserver ses pieds du froid et de l'humidité, ferait bien d'introduire une semelle de liège dans ses bottes, par ce moyen il se garantira de coliques, mal de dents, etc.

UN NEVEU.

(Journal de Québec, 1843.)

Les abeilles.

Les personnes qui élèvent des abeilles ne liront pas sans attention l'article suivant que nous empruntons à l'un de nos confrères des townships de l'Est :

Les abeilles sont dignes d'attirer l'attention des habitants des campagnes. Il y a peu d'industrie qui soit aussi facile d'exploiter que celle des abeilles et qui soit en même temps aussi profitable. Il est étonnant de voir que l'on ait tant négligé les abeilles dans ce pays où les moindres industries, ajoutées à l'exploitation d'une ferme sont si nécessaires pour contribuer à son revenu général.

L'apathie générale ou l'aversion que l'on entretient contre toute innovation dans le domaine de l'agriculture peuvent seules en expliquer la cause. Il y a des exceptions et nous aimons à les constater. Des personnes intelligentes ont dévoué une partie de leur attention à ce sujet important, particulièrement dans le district de Montréal, et elles en ont été amplement récompensées.

L'exemple donné par T. Valiquet, écrivain de St.-Hilaire, mérite de trouver des imitateurs. Nous ne connaissons pas de meilleur modèle à offrir à nos lecteurs. Ce monsieur s'est occupé des abeilles et de leurs produits avec une rare intelligence et avec un succès admirable. Les amis du progrès lui sont redevables de plusieurs écrits importants sur cette matière.

Nous sommes heureux de pouvoir faire part à nos lecteurs des résultats obtenus par M. Valiquet en 1864. Au premier janvier de cette année, M. Valiquet possédait 30 ruches qui lui ont donné 18 essaims formant conséquemment 18 nouvelles ruches. Il a vendu 1,000 livres de miel à 16 centimes la livre. En outre de la réserve nécessaire pour l'hivernement des abeilles, il reste encore 60 boîtes de 4 livres, formant 240 livres de miel.

Quelqu'un peut-il indiquer un produit quelconque de la campagne qui aura ainsi doublé la valeur du capital dans une seule année? Quelqu'un peut-il indiquer un emploi aussi profitable de son temps, nous serions tenté de dire de son oisiveté, car les abeilles se chargent de travailler pour leurs propriétaires auxquels elles ne demandent que peu de soins.

Un revenu net de \$224, cela équivaut au revenu net d'une jolie terre. Cependant, il n'est pas besoin d'une terre pour avoir des abeilles. Un tout petit terrain, quelques arbres fruitiers, des fleurs dans un jardin, voilà tout ce qu'elles exigent pour donner un revenu assuré.

Ajoutons que partout où l'on a des arbres fruitiers les abeilles sont d'une utilité, en ce qu'en cherchant la matière nécessaire au miel, elles fécondent les fleurs en y transportant le pollen des autres fleurs. Ceci est bien connu de tous les botanistes.

Disons en terminant que M. Valiquet a commencé avec une seule ruche il n'y a que quelques années.—*Le Nord.*

Vol-au-vent.

On ne sait vraiment où s'arrêtera la fraude. Jusqu'à présent, le vent n'avait guère servi que comme force motrice : maintenant il sert à engraisser les volailles.

Ainsi vous allez au marché; vous voyez une belle poularde, grosse et dodue; vous l'achetez, vous la payez grassement, et vous êtes volés. Votre volaille est, en effet soufflée et devient semblable à une vessie qu'on a dégonflée. Ce système d'engraisement par le vent est certainement très-économique mais il constitue, ni plus ni moins une escroquerie flagrante qui se pratique sur une grande échelle. Nous avons déjà le vol à l'américaine le vol à la tire et nous aurons maintenant le vol-au-vent.—*Journal de St. Hyacinthe.*

ANNONCES.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST. JEAN PORT-JOLI, COMTÉ DE L'ISLET.

UNE assemblée spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de St. Jean Port Joli, tenue en la dite paroisse, lundi le treizième jour de Mars de l'année mil huit cent soixante et cinq, conformément aux dispositions de "l'Acte" Municipal du Bas-Canada de "1860," et des actes qui l'amendent; à laquelle assemblée sont présents :

C. F. Fournier, Ecuyer, Préfet du dit Comté et Maire de la Municipalité, et Messieurs Prospère Carrier, Louis Jean, Alexandre Bourgault et François Pelletier, tous membres du dit Conseil et formant le quorum, présidé par le dit C. François Fournier. Le dit Conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant, savoir :

1o. Que le Conseil Municipal de la paroisse de St. Jean Port Joli, le ou après le premier de Mai prochain 1865, la vente des liqueurs enivrantes et l'octroi des licences à cet effet, seront prohibés par le présent règlement dans les limites de la Municipalité de St. Jean Port Joli durant le cours de la présente année suivant l'Acte de Tempérance de 1864.

2o. Que le susdit règlement soit soumis à l'approbation des Electeurs Municipaux de la susdite Municipalité, suivant l'Acte susdit de Tempérance de 1864.

(Signé) C. F. FOURNIER, Préfet.

P. HONORÉ FOURNIER, Secrétaire-Trésorier du dit Conseil. St. Jean Port Joli, le 14 mars 1865.

En conséquence du règlement ci-dessus une election pour l'adoption ou le rejet du règlement passé par le dit Conseil Municipal de la paroisse de St. Jean Port Joli, aura lieu le dix-septième jour du mois d'Avril prochain, à dix heures du matin, à la Salle de la Cour de Justice du Comté de l'Islet, conformément à l'Acte de Tempérance de 1864.

P. HONORÉ FOURNIER, Secrétaire-Trésorier. St. Jean Port Joli, le 14 mars 1865.

Département des terres de la Couronne.

Québec, 20 Février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 15,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de MARLOW, Comté de Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité ANDREW ROSS, écrivain, à Frampton.

ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire.

15 mars 1865.